

Recours au Règlement—M. Hnatyshyn

sténotypistes qui sont officiels, ou si c'est le commentaire capté par l'enregistrement?

Et une autre question, monsieur le Président, que je trouve tout aussi importante, c'est ce qu'on appelle en anglais «the body language», c'est-à-dire la communication non verbale.

• (1110)

[Traduction]

Quelqu'un pourrait faire à votre adresse un geste désagréable et inacceptable dans la société d'aujourd'hui; la chose s'est déjà vue. Ce geste ne figurera pas dans le hansard. Pourtant, on l'aura vu. Il est difficile de l'exprimer dans le hansard. Quand ils se réunissent, des hommes et des femmes honorables devraient éviter ce genre de gestes, mais si quelqu'un a recours à un geste inacceptable dans une société comme la nôtre, il faut prévoir un moyen de le signaler à la Chambre et de régler la question. Il en va de même pour les observations que la présidence ou les députés n'ont pas entendues, mais que les médias électroniques ont enregistrées.

Les nouvelles techniques nous posent des problèmes. L'enregistrement électronique vient d'être intégré au système. Auparavant, seuls les propos entendus par le sténotypiste du hansard étaient imprimés et comparés aux enregistrements. Je suppose que, à présent, ce sont les enregistrements qui, officiellement, priment sur les paroles recueillies par les sténotypistes. Je voudrais, monsieur le Président, que vous y réfléchissiez et que vous tranchiez la question.

M. le Président: Quel qu'en soit l'auteur, certaines observations antiréglementaires ont été publiées dans le hansard. La Chambre sait que la présidence est aussi mécontente que n'importe quel député de voir ces paroles figurer dans le hansard. En fait, elle est même consternée de les y voir. Cela ne change rien au problème de procédure que doit régler la présidence. Le secrétaire parlementaire sait que lorsque la question a été soulevée vendredi dernier, une certaine agitation s'ensuivit. Je m'en suis rendu compte. A-t-on réglé ce problème? Je dois répondre par l'affirmative au député de Hamilton Mountain (M. Deans). Du moins à ce moment-là. C'est précisément pour cette raison-là que la présidence a sollicité l'opinion des députés à la fin de la période des questions. Le hansard indique également que la présidence a précisé que les députés pourraient soulever certaines questions après la période des questions, s'ils avaient entendu quelque chose.

M. Hnatyshyn: Justement, je soulève la question après la période des questions.

M. le Président: Le problème d'ordre technique que doit régler la présidence ressort clairement des observations qui ont été faites en réponse au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, la dernière fois que le problème a été soulevé. J'invite le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) à examiner ces observations. Par ailleurs, j'ai l'impression que le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) souhaite attendre un peu, histoire de voir si la question ne peut pas être réglée précisément de la manière qui serait la meilleure d'après le

président du Conseil privé. Je propose par conséquent de réserver ma décision pour le moment.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDUREPRÉSENTATION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Darryl L. Gray (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 529.

[Texte]

LES CONTRATS DE L'ACDI

Question n° 529—**M. Manly:**

1. En a) 1980, b) 1981, c) 1982, d) 1983, e) 1984, f) 1985, combien de marchés ont été adjugés par l'Agence canadienne de développement international?

2. Au cours des mêmes années, combien ont été adjugés à des entreprises dirigées par des femmes ou qui comptaient des femmes parmi leurs associés à part entière?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures):

1. 1980-81	523
1981-82	529
1982-83	674
1983-84	929
1984-85	907
1985- janvier, 1986	806

N.B. Toutes les ententes de services (ententes portant sur les contrats et les contributions) signées dans le cadre de subventions, de contributions et de prêts, avec les sociétés d'experts-conseils, les universités, les ONG et les ministères fédéraux et provinciaux, y compris tous les contrats «internes» (fonds de développement) et tous les contrats de nature administrative (crédit-administration, ACDI) dans les catégories Services de consultation et Services professionnels d'une valeur supérieure à \$2,000 sont inclus. Les contrats avec les coopérants (assistance technique) sont exclus.

2. Nous n'avons pas ce renseignement.